

États financiers consolidés de

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE
DISTRICT CATHOLIQUE DU
NOUVEL-ONTARIO**

et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

RAPPORT DE LA DIRECTION

Pour l'exercice ayant pris fin le 31 août 2020

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

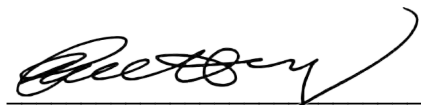
Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

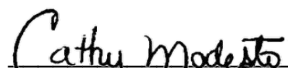
La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.



Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Surintendante d'affaires et de finances

le 3 décembre 2020



KPMG s.r.l./s.E.N.C.R.L.
Claridge Executive Centre
144, rue Pine
Sudbury Ontario P3C 1X3
Canada
Téléphone (705) 675-8500
Télécopieur (705) 675-7586

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario (« l'entité »), qui comprennent

- l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2020
- l'état des résultats et du surplus accumulé consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état de l'évolution de la dette nette consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date
- ainsi que les notes consolidées, qui comprennent un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario au 31 août 2020, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidé, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidée pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Page 2

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante au contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG S.R.L. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada
le 3 décembre 2020

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

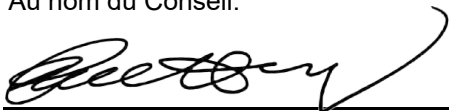
État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2020, avec chiffres correspondants de 2019

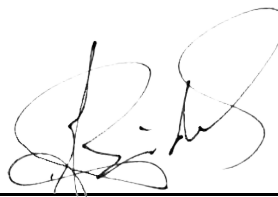
	2020	2019
Actif financier		
Liquidités	7 634 266 \$	2 512 068 \$
Comptes débiteurs (note 2)	60 371 146	57 158 010
Actifs destinés à la vente (note 10b)	664 383	-
Total de l'actif financier	68 669 795	59 670 078
Passif financier		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 4)	18 536 827	11 522 665
Dettes à long terme (note 5)	35 718 784	39 060 796
Revenus reportés (note 6)	3 849 427	2 010 667
Avantages sociaux futurs (note 7)	1 596 455	2 040 705
Apports en capital reportés (note 8)	116 947 734	113 212 985
Total du passif financier	176 649 227	167 847 818
Dettes nettes	(107 979 432)	(108 177 740)
Actif non financier :		
Frais payés d'avance (note 9)	1 138 484	1 205 752
Immobilisations corporelles (note 10)	129 103 846	125 494 287
Total de l'actif non financier	130 242 330	126 700 039
Réclamations (note 15)		
Engagements (note 17)		
Effet du COVID-19 (note 18)		
Surplus accumulé (note 11)	22 262 898 \$	18 522 299 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:



Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier



Président du Conseil

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, avec chiffres correspondants de 2019

	Budget 2020	Résultats 2020	Résultats 2019
Revenus :			
Subventions provinciales			
- pour les besoins des élèves	113 043 643 \$	112 816 462 \$	114 537 953 \$
- autres	1 631 375	1 514 303	3 140 993
- amortissement des apports en capital reportés (note 8)	6 312 789	6 678 589	6 407 436
Subventions fédérales et droits de scolarité			
- Premières nations	260 154	427 944	396 805
Autres revenus (charges) - conseils scolaires	75 000	(94 113)	250 614
Autres droits de scolarité et revenus	1 729 424	1 710 874	1 971 016
Revenus de placement	60 000	122 156	145 570
Collecte de fonds des écoles	2 435 000	1 654 927	2 527 217
Total des revenus	125 547 385	124 831 142	129 377 604
Dépenses (note 13) :			
Enseignement	87 576 587	85 689 268	89 895 263
Administration	5 419 599	4 913 794	5 037 618
Transport	7 209 638	6 647 093	6 889 273
Installations destinées aux élèves	19 405 704	19 558 949	20 479 164
Autres dépenses	2 578 174	2 826 302	4 404 029
Activités financées par les écoles	2 370 000	1 455 137	2 498 479
Total des dépenses	124 559 702	121 090 543	129 203 826
Surplus annuel	987 683	3 740 599	173 778
Surplus accumulé, début de l'exercice	18 522 299	18 522 299	18 348 521
Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 11)	19 509 982 \$	22 262 898 \$	18 522 299 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, avec chiffres correspondants de 2019

	Budget 2020	Résultats 2020	Résultats 2019
Surplus annuel	987 683 \$	3 740 599 \$	173 778 \$
Immobilisations :			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 090 000)	(11 478 785)	(10 092 666)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 845 868	7 869 226	6 930 514
	(3 256 449)	131 040	(2 988 374)
Frais payés d'avance :			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(1 138 484)	(1 205 752)
Utilisation de frais payés d'avance	1 205 752	1 205 752	1 269 668
	1 205 752	67 268	63 916
Augmentation de la dette nette	(2 050 697)	198 308	(2 924 458)
Dette nette, début de l'exercice	(108 177 740)	(108 177 740)	(105 253 282)
Dette nette, fin de l'exercice	(110 228 437) \$	(107 979 432) \$	(108 177 740) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020, avec chiffres correspondants de 2019

	2020	2019
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus annuel	3 740 599 \$	173 778 \$
Rajustements pour :		
Postes hors caisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 204 843	6 930 514
Amortissement des apports en capital reportés	(6 678 589)	(6 407 436)
	4 266 853	696 856
Sources (utilisations) :		
Augmentation des comptes débiteurs	(4 638 550)	(8 848 291)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	7 014 162	36 310
Augmentation (diminution) des revenus reportés	1 838 760	(780 588)
Diminution des avantages sociaux futurs	(444 250)	(704 148)
Diminution des frais payés d'avance	67 268	63 916
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	8 104 243	(9 535 945)
Opérations liées aux immobilisations :		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(11 478 785)	(10 092 666)
Financement :		
Diminution des comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario immobilisations approuvées	1 425 414	2 138 470
Dette remboursée	(3 342 012)	(3 243 220)
Augmentation des apports en capital reportés	10 413 338	9 966 817
Changement net des liquidités liées au financement	8 496 740	8 862 067
Changement net des liquidités	5 122 198	(10,766,544)
Liquidités, début de l'exercice	2 512 068	13 278 612
Liquidités, fin de l'exercice	7 634 266 \$	2 512 068 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

1. Conventions comptables importantes (suite) :

a) Référentiel comptable (suite) :

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, les revenus constatés dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario « le Conseil » et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

1. Conventions comptables importantes (suite) :

d) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fourniture initiale des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5 - 15
Matériels informatiques	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Jusqu'à expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à préparer le terrain pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service de façon permanente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état de la situation financière consolidé comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas parmi les actifs dans ces états financiers.

e) Revenus reportés :

Certains montants reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

1. Conventions comptables importantes (suite) :

f) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ou toutes contributions sous forme d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les autres apports grevés d'affection reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- Les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie et d'assurance mort accidentelle et mutilation, d'assurance santé et de soins dentaires, des gratifications de retraite ainsi qu'une assurance pour l'indemnisation des travailleurs. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation de ces avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les Directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : FEESO, AEFO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP ainsi que les employées et employés non syndiqués, y compris les Directeurs et les directeurs adjoints. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire. Présentement, les FSSBE de l'AEFO et de la FENSÉO offrent aussi des avantages sociaux aux personnes ayant pris leur retraite avant la date de participation du Conseil à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation/employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil ne gère plus les avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie pour ses employés. Les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), incluant le financement additionnel du ministère de l'Éducation sous la forme d'une contribution de la Couronne et un ajustement pour la stabilité.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

1. Conventions comptables importantes (suite) :

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil permet aux retraités précédemment représentés par le SCFP de maintenir des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance vie.

Le Conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux sont établis par calcul actuariel. Des prévisions relatives à la progression des salaires, à la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, à l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, aux taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, aux taux d'inflation à long terme et aux taux d'escompte sont faites par la direction.

Le coût des gratifications de retraite est déterminé de façon actuarielle en utilisant le salaire de l'employé, les jours de maladie accumulés (le cas échéant) et les années de service au 31 août 2012 ainsi que la meilleure estimation de la direction des taux d'actualisation. Les gains et pertes actuariels découlant de la modification du taux d'actualisation sont amortis sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les prestations de retraite auto-assurées et les autres avantages sociaux futurs qui sont acquis ou accumulés au cours des périodes de service assurées par les employés, comme les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, le coût est déterminé de façon actuarielle en utilisant la méthode des avantages projetés au prorata du service. Selon cette méthode, les coûts des avantages sont comptabilisés sur la durée de vie résiduelle moyenne prévue du groupe d'employés.

Pour les obligations auto-assurées découlant d'événements particuliers, tels que les indemnités d'accident du travail et d'assurance invalidité de longue durée, le coût est immédiatement comptabilisé dans la période pendant laquelle les événements se produisent. Les gains et les pertes actuariels liés à ces avantages sont comptabilisés immédiatement dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

- ii) Les coûts des prestations de régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises, tels que les rentes du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur dues au régime au cours de la période.
- iii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la couverture des employés au cours de la période.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

1. Conventions comptables importantes (suite) :

h) Transferts gouvernementaux :

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent les subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité auxdits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

i) Montants budgétés :

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

j) Utilisation des prévisions :

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

k) Revenus de l'impôt foncier :

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les revenus dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les revenus de l'impôt foncier reçus des municipalités sont comptabilisés dans le cadre des subventions générales de la province.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

2. Comptes débiteurs :

	2020	2019
Gouvernement de l'Ontario	50 978 367 \$	50 468 258 \$
Conseils scolaires	73 760	44 542
Gouvernement du Canada	2 034 974	2 635 434
Municipalités	4 153 824	1 541 052
Autres	3 130 221	2 468 724
	60 371 146 \$	57 158 010 \$

Gouvernement de l'Ontario

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2020, le Conseil a un compte débiteur envers la province de 39 495 255 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2019 – 40 920 668 \$).

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1er septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le ministère. Le solde des paiements de subventions différées inclus dans le solde à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2020 est 11 289 231 \$ (2019 – 7 707 247 \$).

Municipalités

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil. Pour le Conseil, ce montant correspondait à 4 153 824 \$ (2019 – 1 541 052 \$) et a été inclus dans les comptes débiteurs. Ce montant sera entièrement récupéré par le Conseil au cours de la prochaine année scolaire.

3. Marge de crédit :

Le Conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 10 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par l'Office ontarien de financement. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2020, le solde se chiffre à Néant \$ (2019 - Néant \$).

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

4. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2020	2019
Liés à la paie	3 324 434 \$	2 728 348 \$
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	1 585 359	1 221 342
Divers	3 589 168	5 469 283
Gouvernement de l'Ontario	5 787 431	–
Gouvernement du Canada	23 209	–
Municipalités	607	3 962
Dus à d'autres conseils scolaires	4 226 619	2 099 730
	18 536 827 \$	11 522 665 \$

En raison de l'intervention contre la COVID-19, la province de l'Ontario a prolongé les échéanciers des municipalités pour le versement des impôts fonciers scolaires au conseil. Pour atténuer les répercussions financières de ce report, la province a rajusté ses flux de trésorerie par l'entremise des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires en juillet 2020 afin de verser un montant supplémentaire correspondant à environ 25 % du montant des impôts fonciers scolaires prévu par le conseil dans les prévisions budgétaires révisées de 2019-2020. Pour le Conseil, ce montant correspondait à 2 998 915 \$ (2019 – Néant \$). Ce montant sera recouvré par la province en 2021.

5. Dettes à long terme :

La dette nette à long terme comptabilisée comprend :

	2020	2019
Caisse Populaire (a)	1 737 439 \$	2 432 414 \$
Office ontarien de financement (b)	33 981 345	36 628 382
	35 718 784 \$	39 060 796 \$

a) Le prêt à long terme émis par la Caisse Populaire porte les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 737 439 \$	3,08 %	2023

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

5. Dettes à long terme (suite) :

- b) Prêts à long terme émis par l'Office ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 901 314 \$	2,74 %	2021
3 053 736	4,56 %	2031
1 849 411	4,90 %	2033
5 000 534	5,06 %	2034
1 716 215	5,23 %	2035
1 705 499	3,97 %	2036
1 852 078	3,56 %	2037
3 455 203	3,80 %	2038
5 378 830	3,80 %	2038
1 100 113	3,80 %	2038
6 653 546	3,80 %	2038
314 866	4,00 %	2039

Les versements du capital et des intérêts sur les dettes nettes à long terme échues au 31 août 2020 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2021	3 437 214 \$	1 420 751 \$	4 857 965 \$
2022	2 884 847	1 300 557	4 185 404
2023	1 961 905	1 205 646	3 167 551
2024	1 684 323	1 132 598	2 816 921
2025	1 757 311	1 059 610	2 816 921
Par la suite	23 993 184	6 160 222	30 153 406
	35 718 784 \$	12 279 384 \$	47 998 168 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

6. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

Au 31 août 2020, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluait ce qui suit :

	Solde au 31 août 2019	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert des (aux) apports en capital reportés	Solde au 31 août 2020
Montants affectés par la loi, un règlement ou une entente:					
Enfance en difficulté	586 228 \$	244 472 \$	(158 946) \$	– \$	671 754 \$
Formation en analyse comportement appliqué	–	20 660	(4 528)	–	16 132
Réaménagement de Garderies	89 972	–	–	–	89 972
Réfection des écoles	–	2 005 022	(610 781)	(1 016 331)	377 910
Éducation autochtone	781 086	609 402	(72 103)	–	1 318 385
Autres	553 381	1 028 564	(837 867)	–	744 078
Actifs destinés à la vente	–	–	–	631 196	631 196
Total	2 010 667 \$	3 908 120	\$(1 684 225) \$	(385 135) \$	3 849 427 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

7. Avantages sociaux futurs :

	2020			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	1 160 444 \$	442 607 \$	102 016 \$	1 705 067 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(108 612)	-	-	(108 612)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	1 051 832 \$	442 607 \$	102 016 \$	1 596 455 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	25 389 \$	10 559 \$	- \$	35 948 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/compressions	32 825	7 357	(56 598)	(16 416)
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	58 214 \$	17 916 \$	(56 598) \$	19 532 \$
Paiements des prestations	328 585 \$	206 552 \$	30 661 \$	565 798 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2019

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

	2019			
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Congés de maladie accumulés	Total avantages sociaux futurs des employés
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés cumulés au 31 août	1 433 719 \$	631 243 \$	87 259 \$	2 152 221 \$
Pertes actuarielles non amorties au 31 août	(111 516)	-	-	(111 516)
Obligations et passif au titre des avantages sociaux futurs des employés au 31 août	1 322 203 \$	631 243 \$	87 259 \$	2 040 705 \$
Coût des prestations et des intérêts pour l'exercice considéré	43 890 \$	29 147 \$	87 259 \$	160 296 \$
Constatation des pertes (gains) actuarielles non amorties dans les modifications du régime/ compressions	42 492	(232 923)	13 994	(176 437)
Charges * au titre des avantages sociaux futurs des employés	86 382 \$	(203 776) \$	101 253 \$	(16 141) \$
Paiements des prestations	253 405 \$	340 130 \$	94 472 \$	688 007 \$

* À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite :

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2020, le Conseil a cotisé 1 950 093 \$ (2019 – 1 967 170 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers du Conseil.

(iii) Gratifications de retraite :

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre de prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Le montant des gratifications payable aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service jusqu'au 31 août 2012.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

Prestations de retraite (suite) :

(iv) Assurance vie à la retraite et soins de santé :

Le Conseil continue d'offrir ou subventionne d'une façon indirecte des avantages au titre de l'assurance vie, de l'assurance dentaire et des soins de santé à certains groupes d'employés à partir de leur retraite jusqu'à ce que les membres atteignent l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. À partir du 1er septembre 2013, les employés prenant leur retraite à cette date ou après cette date ne sont plus admissibles aux cotisations subventionnées ou aux contributions versées par le Conseil.

Autres avantages sociaux futurs des employés :

(i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers du Conseil. Les conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulait.

(ii) Prestations d'assurance vie et des soins de santé en cas d'invalidité de longue durée :

Les coûts de la rémunération versée aux employés en congé d'invalidité de longue durée sont entièrement assurés et ne sont pas inclus dans ce régime.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

7. Avantages sociaux futurs (suite) :

Autres avantages sociaux futurs des employés suite:

(iii) Suppléments aux prestations de congé de maladie :

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée.

Aux fins de comptabilité, l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées pour le supplément aux congés de maladie repose sur les hypothèses actuarielles pour les événements à venir déterminés au 31 août 2020, de même que sur le salaire moyen par jour et les jours de congé accumulés par les employés au 31 août 2020.

Hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles :

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux des employés au 31 août 2020, reposent sur les hypothèses actuarielles des futurs événements déterminés aux fins de comptabilité en date du 31 août 2020, de même que sur le salaire quotidien moyen à jour et les jours de congé de maladie accumulés (le cas échéant) au 31 août 2020. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrit ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés de :

	2020	2019
Croissance salariale	2 % par année	2 % par année
Hausse des coûts d'assurance et de soins de santé	7 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 4,5 %	7,25 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 4,5 %
Hausse des coûts d'assurance dentaire	4,5 % par année	4,5 % et réduit de 0,25 % par année jusqu'à 3,0 %
Taux d'actualisation des obligations	1,4 %	2,0 %
Taux d'inflation	2 %	1,5 %

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

8. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2020	2019
Solde, début de l'exercice	113 212 985 \$	109 653 604 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	10 413 338	9 966 817
Revenus constatés pour la période	123 626 323 (6 678 589)	119 620 421 (6 407 436)
Solde, fin de l'exercice	116 947 734 \$	113 212 985 \$

9. Frais payés d'avance :

	2020	2019
Consortium du transport	562 446 \$	560 041 \$
FSSBE	436 808	471 446
Autres	139 230	174 265
	1 138 484 \$	1 205 752 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

10. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2019	Ajouts	Dispositions radiations, et ajustements	Solde au 31 août 2020
Terrains	5 344 739 \$	116 497 \$	152 100 \$	5 613 336 \$
Aménagements des terrains	4 927 440	392 126	(134 767)	5 184 799
Bâtiments et aménagements des bâtiments	174 279 274	3 939 152	(2 128 495)	176 089 931
Autres bâtiments	25 066	-	-	25 066
Structures non-permanentes	165 030	-	-	165 030
Construction en cours	6 079 203	6 218 242	(185 287)	12 112 158
Mobilier et matériel	955 946	55 745	(204 529)	807 162
Fournitures initiales	684 747	-	-	684 747
Matériel informatique et logiciels	3 478 563	315 291	(193 297)	3 600 557
Véhicules	-	30 673	-	30 673
Améliorations locatives	-	411 059	-	411 059
Total	195 940 008 \$	11 478 785 \$	(2 694 275) \$	204 724 518 \$

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2019	Dispositions, radiations, et ajustements	Amortissements	Solde au 31 août 2020
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Aménagements des terrains	1 566 791	(133 243)	348 631	1 782 179
Bâtiments et aménagements des bâtiments	65 787 626	(1,498,823)	5 915 856	70 204 659
Autres bâtiments	2 296	-	1 253	3 549
Structures non-permanentes	85 827	-	8 265	94 092
Construction en cours	-	-	-	-
Mobilier et matériel	751 174	(204 529)	99 945	646 590
Fournitures initiales	454 821	-	68 475	523 296
Matériel informatique et logiciels	1 797 186	(193 297)	724 521	2 328 410
Véhicules	-	-	-	-
Améliorations locatives	-	-	37 897	37 897
Total	70 445 721 \$	(2 029 892) \$	7 204 843 \$	75 620 672 \$

	Valeur comptable nette 31 août 2019	Valeur comptable nette 31 août 2020
Terrains	5 344 739 \$	5 613 336 \$
Aménagements des terrains	3 360 649	3 402 620
Bâtiments et aménagements des bâtiments	108 491 648	105 885 272
Autres bâtiments	22 770	21 517
Structures non-permanentes	79 203	70 938
Construction en cours	6 079 203	12 112 158
Mobilier et matériel	204 772	160 572
Fournitures initiales	229 926	161 451
Matériel informatique et logiciels	1 681 377	1 272 147
Véhicules	-	30 673
Améliorations locatives	-	373 162
Total	125 494 287 \$	129 103 846 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

10. Immobilisations corporelles (suite) :

a) Actifs en construction :

Les actifs en construction ayant une valeur de 12 112 158 \$ (2019 - 6 079 203 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Actifs destinés à la vente :

Au cours de l'exercice se terminant le 31 août 2020, certaines immobilisations corporelles ont été radiées puisque ces actifs sont définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente. Ils sont comptabilisés à la valeur comptable nette ou à leur valeur de réalisation nette comme actifs destinés à la vente. Le montant radié des immobilisations corporelles relatif aux terrains est 33 187 \$ (2019 – Néant \$) et celui pour les bâtiments et aménagements des bâtiments ainsi que les aménagements des terrains est 631 196 \$ (2019 – Néant \$).

11. Surplus accumulé :

Le surplus accumulé se décompose comme suit :

	2020	2019
Surplus (déficit) :		
Aux fins de conformité – Non affecté		
Fonds de roulement	14 311 838 \$	11 977 185 \$
Aux fins de conformité – affectation interne		
Projets d'immobilisations engagés	2 022 256	1 977 159
Gratifications de retraite	28 981	28 981
Réserves des installations destinées aux élèves	962 177	962 177
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	1 177 073	977 283
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(1 471 737)	(2 301 610)
Revenus comptabilisés pour les terrains	5 646 523	5 344 739
Autres	(414 213)	(443 615)
Surplus accumulé	22 262 898 \$	18 522 299 \$

12. Frais de la dette et intérêt sur les prêts :

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	2020	2019
Versements sur le capital du passif à long terme	3 342 012 \$	3 243 220 \$
Versements d'intérêts sur le passif à long terme	1 537 455	1 163 804
Intérêts courus sur le passif à long terme non-échu	414 213	443 615
	5 293 680 \$	4 850 639 \$

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

13. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2020	Résultats 2020	Résultats 2019
Dépenses courantes			
Salaires et traitements	78 591 013 \$	79 366 825 \$	80 638 910 \$
Avantages sociaux	12 512 696	12 850 056	13 906 962
Perfectionnement du personnel	398 125	211 671	435 926
Fournitures et services	8 165 118	6 128 225	8 207 439
Intérêt	1 508 191	1 508 053	1 607 419
Dépenses de location	394 780	290 872	279 813
Frais et services contractuels	10 960 063	9 063 441	10 206 014
Autres	2 813 848	3 027 836	4 668 787
Dépenses en immobilisations	6 845 868	7 204 843	6 930 514
Activités financées par les écoles	2 370 000	1 455 137	2 498 479
	124 559 702	121 106 959	129 380 263
Gains actuariels constatés (note 7)	–	(16 416)	(176 437)
	124 559 702 \$	121 090 543 \$	129 203 826 \$

14. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le Conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 27 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le Conseil pourra recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

15. Réclamations :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

16. Consortium du transport :

Les services de transport pour les régions des villes du Grand Sudbury, d'Española ainsi que les régions est du Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires. Le 16 juillet 2009, le Consortium a été constitué en personne morale. Le 1^{er} janvier 2010, le conseil scolaire a conclu une entente avec lui pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Consortium, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Le Conseil représente 18,63 % (2019 – 18,74 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2020. Cette entité est proportionnellement consolidée dans les états financiers du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers. Les opérations et soldes inter-organisationnels ont été supprimés.

17. Engagements :

Le Conseil s'est engagé à construire une nouvelle école catholique de langue française dans la région d'Española (Ontario). Cette initiative conjointe avec le conseil anglophone Huron-Superior Catholic District School Board a été approuvée par le ministère de l'Éducation et un montant de 14 562 391 \$ représente la part du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario. Au 31 août 2020, les dépenses encourues par le Conseil se chiffrent à 12 667 711 \$.

Le Conseil s'est aussi engagé à construire une nouvelle école catholique de langue française dans les régions de Hanmer et Val Thérèse (Ontario). Le montant approuvé par le Ministère de l'Éducation est 17 393 353 \$. Au 31 août 2020, aucune dépense n'a été encourue par le Conseil.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT CATHOLIQUE DU NOUVEL-ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2020

18. Effets du COVID-19 :

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré l'épidémie du coronavirus («COVID-19») une pandémie mondiale. Conformément aux recommandations de Santé publique Ontario, la province a obligé tous les conseils scolaires à fermer leurs écoles et leurs bâtiments administratifs le 13 mars 2020 et à passer au format d'éducation en ligne pour le reste de l'année scolaire 2019-2020.

Les écoles ont accueilli les élèves à partir de septembre 2020, avec des protocoles de santé publique améliorés. Le Conseil a continué d'offrir la possibilité de poursuivre l'enseignement en virtuel et en présentiel. Le Conseil continue de surveiller la situation et de planifier les changements potentiels au cours de l'année scolaire 2020-2021 et au-delà.

En raison de la pandémie, le Conseil pourrait être exposé à un risque accru dans plusieurs domaines.

Le Conseil surveille activement les prévisions de trésorerie et les budgets. Comme décrit dans les notes 2 et 6, afin d'atténuer l'impact financier du report sur les impôts fonciers scolaires. Le ministère de l'Éducation a ajusté son calendrier des flux de trésorerie pour aider à compenser le report.

Le Conseil a reçu de l'équipement de protection individuelle (« EPI ») et des produits de nettoyage du ministère de l'Éducation pour tous les enseignants ainsi que les autres membres du personnel. Le modèle de recouvrement des coûts de l'EPI reçu du ministère n'a pas encore été officiellement communiqué aux conseils scolaires.

Au 31 août 2020, le Conseil n'a pas procédé à des ajustements importants pour refléter l'impact futur possible du COVID-19. La direction a évalué l'incidence sur le Conseil et estime qu'il n'y a pas d'enjeux financiers importants, car le Conseil dispose d'un fonds de roulement adéquat disponible et d'un accès à des ressources liquides suffisantes pour soutenir les opérations au cours de l'année à venir. Les répercussions ainsi que la durée de la pandémie actuelle sont hautement imprévisibles, il n'est donc pas possible d'estimer et de divulguer son effet financier sur les opérations futures pour le moment.